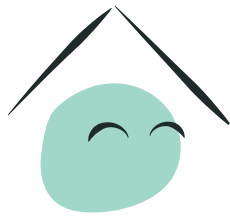




GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER
DE PRESSE



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Les nouveautés de MaPrimeRénov'

Lundi 11 janvier 2021



Étape 1

Je repère mon profil

Les travaux sont à faire par ma copropriété :
je consulte directement les barèmes MaPrimeRénov' Copropriété en dernière page

Plafonds de ressources hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Plafonds de ressources en Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 20 593 €	jusqu'à 25 068 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2	jusqu'à 30 225 €	jusqu'à 36 792 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3	jusqu'à 36 297 €	jusqu'à 44 188 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4	jusqu'à 42 381 €	jusqu'à 51 597 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5	jusqu'à 48 488 €	jusqu'à 59 026 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

Étape 2

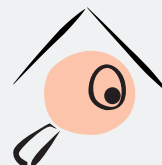
Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' Rose : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Faire **isoler ma maison** (murs, planchers, combles, fenêtres)



Bonus et rénovation globale

Mes bonus **France Relance**



Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de **MaPrimeRénov'** ?

Je peux **déposer mon dossier**

- à partir du 11 janvier 2021, si j'occupe mon logement
- à partir de juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux **lancer mes travaux**

dès le 1^{er} octobre 2020

Je peux **demande mon bonus**

- dès le 11 janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une **rénovation globale** ?



Je suis éligible au forfait rénovation globale de **MaPrimeRénov'**, qui permet également de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Je me renseigne sur www.maprimerenov.gouv.fr


MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mes autres **aides financières**

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE. **Les Certificats d'économies d'énergie** bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

MaPrimeRénov' **Rose** : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	1 Rénovation globale	3 500 €	7 000 €**	10 500 €
	2 Bonus sortie de passoire	500 €	-	500 €
	3 Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	500 €	-	500 €
	4 Audit énergétique	-	-	-
	5 Chaudières à granulés	-	2 727 €	2 727 €
	6 Chaudières à bûches	-	2 727 €	2 727 €
	7 Chauffage solaire	-	2 727 €	2 727 €
	8 Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	-	2 727 €	2 727 €
	9 Pompes à chaleur air/ eau	-	2 727 €	2 727 €
	10 Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €
	11 Poêles à granulés	-	545 €	545 €
	12 Poêles à bûches	-	545 €	545 €
	13 Foyers fermés, inserts	-	545 €	545 €
	14 Réseaux de chaleur ou de froid	-	491 €	491 €
	15 Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	16 Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	17 Chauffe-eau solaire	-	137 €	137 €
	18 Équipements solaires hybrides	-	125 €	125 €
	19 Chauffe-eau thermodynamique	-	84 €	84 €
	20 Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement
	21 Dépose d'une cuve à fioul	-	-	-
	22 Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	-	220 €	220 €
	23 Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	24 Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	-	39 €/équipement	39 €/équipement
	25 Isolation des murs par l'extérieur	15 €/m ²	18 €/m ²	33 €/m²
	26 Isolation des toitures terrasses	15 €/m ²	11 €/m ²	26 €/m²
	27 Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m ²	18 €/m ²	25 €/m²
	28 Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	7 €/m ²	11 €/m ²	18 €/m²
	29 Isolation des combles perdus	-	11 €/m ²	11 €/m²
	30 Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m ²	11 €/m²
31 Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	-	3 €/m ²	3 €/m²	

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement
 ** Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.

Étape 3

Je demande MaPrimeRénov'

Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié mon besoin de travaux, si besoin auprès d'un conseiller FAIRE (au 0 808 800 700 ou sur www.faire.gouv.fr), je me suis renseigné sur les aides auxquelles j'ai droit, grâce à Simul'aides. J'ai demandé plusieurs devis auprès de professionnels RGE et j'en ai choisi un. J'ai vérifié que je bénéficie bien des Certificats d'économies d'énergie (CEE), directement ou en déduction sur le devis. Pour cela, avant de signer un devis, je consulte les offres de prime CEE proposées par les fournisseurs d'énergie. J'en choisis une et me fais remettre le document « cadre de contribution » correspondant.

Je peux faire ma demande MaPrimeRénov' :

- 1 Je crée mon compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
- 2 *Je peux aussi désigner un mandataire pour réaliser les démarches à ma place*
- 3 Je dépose ma demande de subvention sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
- 4 *Je peux aussi déposer une demande d'avance*
- 5 Je fais réaliser mes travaux par un artisan qualifié
- 6 Je demande le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'économies d'énergie (CEE)

MaPrimeRénov' se renforce grâce à France Relance



Pour la période du plan de relance, des mesures exceptionnelles sont prévues.

- MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.
- Par ailleurs, les forfaits sont revus et complétés afin de favoriser les rénovations globales les plus efficaces (passage à une étiquette énergie B ou A), d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G) et de mieux accompagner les ménages.
- Visant à remplacer définitivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov' traduit l'engagement fort du gouvernement à soutenir les foyers qui s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique.

Ces nouveaux forfaits concernent les travaux dont les devis ont été signés à compter du 1^{er} octobre 2020.

Les travaux engagés sur la base de devis signés depuis le 1^{er} octobre 2020 sont éligibles, même s'ils sont terminés et payés. Mais attention, ces travaux doivent bien répondre aux critères d'accès à MaPrimeRénov'.